

Rue Louis Pasteur
Zones d'activités « Les Gailletrous »
41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR
Tel : +33 (0) 2 54 57 52 52
Fax : +33 (0) 2 54 56 80 00
Site : www.standbygroup.com/fr
Email : info-fr@standbygroup.com

La Chaussée Saint Victor, le 12 octobre 2026

Objet : Attestation de **non-incidence R155** des produits de la gamme Standby France.

Madame, Monsieur ,

A la suite de l'entrée en vigueur du GSR-II le 7 juillet 2024, tout véhicule neuf produit depuis cette date doit être conforme au règlement ONU n°155 relatif à la cybersécurité.

Pour rappel : **Règlement ONU no 155** — « *Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne la cybersécurité et de leurs systèmes de gestion de la cybersécurité* ». Ce règlement, comme l'indique son titre, s'applique uniquement au véhicule complet et non à des accessoires. Il n'est donc pas possible qu'un accessoire soit homologué R155.

En accord avec la note 2026/515BIS que la DGEC a publié le 24 septembre 2026, nous confirmons par la présente que nos produits des gammes ci-dessous n'ont pas d'incidence sur la R155.

En effet ces produits présentent des branchement limités à l'alimentation en 12V récupérée directement sur la batterie du véhicule. Tous les branchement devant être réalisés dans le respect des préconisations du constructeur. Ils comportent leur propre réseau de communication CAN, n'ayant aucune connexion avec le réseau CAN du véhicule.

La mise en place de ces systèmes ne modifie pas l'architecture électronique du véhicule. Ils n'ont aucune connexion extérieure au véhicule, et aucune interface sans fils.

Nous rappelons également que nos produits sont homologués R10 pour éviter toutes perturbations électromagnétiques. (Les PV d'homologations R10 sont disponible sur notre site internet en suivant le lien ci-après :

<https://standbygroup.com/fr/ressources/homologations/>

Gammes de produits concernés : - CCS 4 Lite, - CCS 4 LS, - CCS 4, - CCS 8, - CCS 11, - SPA Nano, - SPA Nano , - CS AZUR, - Ensembles de toit, - Rampes de signalisation VEGA, EMY, W3, ORTUS, Uniscreen, Unibox.

Cette déclaration de non-incidence est relative aux produits livrés par Standby France, et non la mise en œuvre de ces produits. Il revient aux installateurs de faire leur déclaration de non-incidence à la suite de la mise en œuvre suivant les préconisations de Standby France et des constructeurs.

Salutations,

Christophe CHARRUAULT
Directeur Marketing – Marketing Manager
www.standbygroup.com/fr